

VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS LE CHOIX DE L'AMBITION

UN CORPS UNIQUE DE COMMANDEMENT
ET DE DIRECTION AU PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ
ET À LA GESTION FLUIDIFIÉE

GRILLES INDICIAIRES : UNE REVALORISATION EN ADÉQUATION AVEC VOS RESPONSABILITÉS

SYNERGIE-OFFICIERS a fait de l'exhaussement du corps, et de la reconnaissance du haut degré de responsabilités et d'expertise exercées par les officiers, son ADN.

Le passage en catégorie A en 2005, puis A TYPE à partir de 2016, revendiqué et obtenu par SYNERGIE-OFFICIERS, s'inscrit dans cette histoire, et s'est accompagné d'une revalorisation conséquente des grilles indiciaires.

Ainsi, en 2006, un officier titularisé au 1^e échelon de lieutenant commençait à 2035 € et pouvait espérer terminer sa carrière au 2^e échelon de l'emploi fonctionnel, taquet de la grille indiciaire, à 3592 €.

En 2022, le même officier commence à 2501 € et peut espérer terminer à 5280 €, dernier chevron du HEA du grade de divisionnaire.

Cette progression, régulière dans le temps, doit continuer !

Ainsi, nos derniers combats ont permis les avancées suivantes en matière indiciaire :

→ **Protocole de 2016** : création des 6^e et 7^e échelons du grade de commandant ; création du 4^e échelon du grade de commandant divisionnaire et de l'emploi fonctionnel de commandant.

→ **Beauvau de la Sécurité** : décontingement de l'échelon spécial à 15%.

→ **Protocole de mars 2022** : banalisation et revalorisation de l'échelon exceptionnel de capitaine par la création d'un 11^{ème} échelon de capitaine à l'indice majoré de 716 ; réduction à un an de la durée des deux premiers échelons de capitaine, au bénéfice de nos plus jeunes pour une meilleure rémunération plus rapidement.

Ce n'est que le début. L'accroissement des difficultés inhérentes au métier d'officier doit s'accompagner d'un positionnement valorisé et de parcours de carrière accélérés.

C'est pourquoi **SYNERGIE-OFFICIERS** revendique :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE :

- ✓ La création d'au moins 1 nouvel échelon en plus du futur 11ème qui apparaîtra en 2023
- ✓ L'harmonisation de la durée des échelons à 2 ans à partir du 7ème échelon
- ✓ La reprise d'une ancienneté pour les recrutements internes

POUR LE GRADE DE COMMANDANT :

- ✓ La création d'un 8ème échelon

POUR LE GRADE DE COMMANDANT DIVISIONNAIRE ET L'EMPLOI FONCTIONNEL DE COMMANDANT :

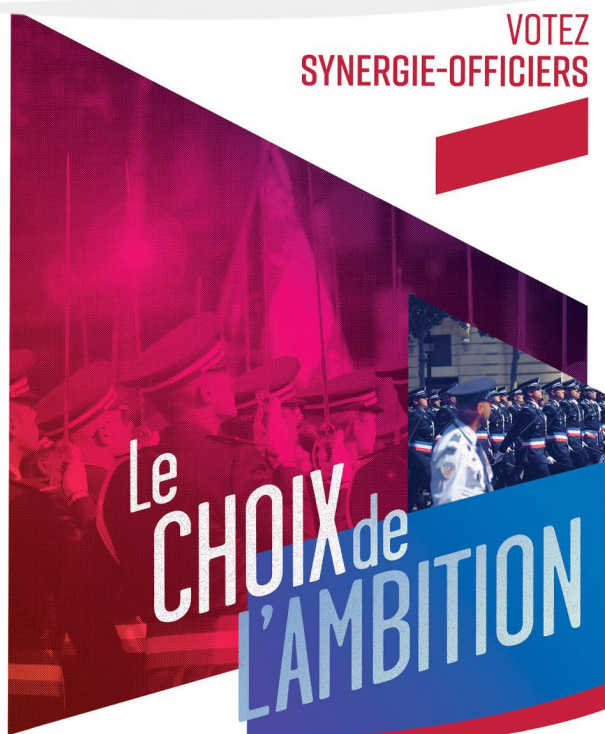
- ✓ La banalisation de l'actuel échelon spécial HEA
- ✓ L'exhaussement de l'échelon spécial à HEB Bis pour plus de cohérence avec la récente réforme indiciaire de la haute fonction publique

SYNERGIE-OFFICIERS CONTINUE SON COMBAT EN FAVEUR D'UNE GRILLE INDICIAIRE EN ADÉQUATION AVEC LE HAUT NIVEAU DE RESPONSABILITÉ ET D'EXPERTISE DE TOUS LES OFFICIERS.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

VOTEZ
SYNERGIE-OFFICIERS



**SYNERGIE
OFFICIERS**

